

Communauté et communautarisme

Préambule terminologique

Ali Mostfa

Parcours terminologiques et destins historiques

« Communauté » et « communautarisme » sont des vocables généralement mal définis et peuvent être employés d'une façon péjorative. Pourtant, « communauté » n'est pas synonyme de « communautarisme » et ne génère pas nécessairement une dérive. Là où l'un construit un groupe cohérent, l'autre renvoie à l'idée de l'exclusivité et est perçu comme une menace. En définitive, les deux termes sont nettement distincts, ayant chacun son propre parcours sémantique et son destin historique selon les contextes sociopolitiques.

Communautarisme : menace, ou adhésion à un système de valeurs plurielles ?

Le *Dictionnaire de la pensée sociologique*¹ définit le « communautarisme » en tant que concept qui sous-tend l'existence d'une communauté morale où chaque individu évolue harmonieusement selon ses actions et ses objectifs dans la vie. Entendu dans ce sens, « communautarisme » est proche de la signification de « *communitarianism* » dans le contexte anglo-saxon, en tant que lieu d'adhésion à un système de valeurs plurielles qui lient des individus entre eux. Le contexte français par contre, en confondant le terme avec le référentiel religieux, développe à travers le vocable « communautarisme » une menace s'apparentant à la « menace sectaire »².

Sur le plan terminologique, le sens négatif accentué par « communautarisme » demeure une spécificité de la langue française. Son équivalent dans la langue anglaise, « *communitarianism* », ne génère pas les mêmes significations, d'autant plus que son utilisation dans le champ public s'organise autour de la question des valeurs du vivre ensemble « *values of community* » comme le définit John Rawls dans sa théorie de la justice³. « *Communitarianism* » défend une ligne notionnelle positive qui récuse âprement l'application universelle des valeurs indépendamment des contextes particuliers⁴. Là où en français le terme renvoie à une idée théorique, son équivalent en anglais décrit l'intégration des personnes dans des communautés qui les mènent à raisonner et agir de façon plus responsable que s'ils étaient des individus isolés⁵. En effet, la coexistence de communautés différenciées est un trait positif spécifique à la société nord-américaine et constitutif de sa trajectoire historique en lien notamment avec l'immigration. Les « *communautariens* » valorisent l'importance communautaire, en tant que lieu d'identification qui ne procède pas de la hiérarchisation et de l'autorité. Les

¹. Massimo Borlandi, Raymond Bourdon, Mohamed Cherkaoui, Bernard Valade, *Dictionnaire de la pensée sociologique*, PUF, 2005.

². Patrick Lozes, Michel Wieviorka, « Lutte contre le racisme et le communautarisme », Rapport au ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales et au ministre des Affaires étrangères et européennes, 2010, p. 13.

³. John Rawls, *A theory of Justice*, Mass., HUP 1971, p. 35.

⁴. Simon Keller, « Royce and Communitarianism », *The Pluralist*, Vol. 2, No. 2 (Summer 2007), p. 16-30. « *Communitarianism is associated with skepticism about the existence of universal values and principles, or at least about the possibility that such values and principles could themselves give rise to a full-blooded moral sensibility.* »

⁵. « *Enlightenment morality is distinguished by its impartiality and universalism. It is imperialist because it says that the most important ethical decisions are made, ideally, from a detached perspective, free of allegiances to some individuals over others* », Simon Keller, Royce and Communitarianism, *The Pluralist*, Vol. 2, n° 2 Summer 2007, p. 16-30.

droits individuels, l'égalité et le consensus constituent prioritairement sa trame⁶. Le passage de la communauté au « communautarisme » ne signifie pas nécessairement le passage d'une solidarité socialement légitime au sein d'une communauté à une solidarité juridiquement illégale. En définitive, dans le contexte terminologique français, l'« isme » de « communautarisme » signe probablement un devenir artificiel et idéologique de la communauté ; d'où sa représentation dans l'imaginaire social en tant que solidarité suspicieuse, voire illégale. Loin de toute menace, l'« ism » de « *communitarianism* » dessine plutôt l'homogénéité d'un groupe sociolinguistique.

Comment donc penser les deux termes de « communauté » et « communautarisme », lorsque le deuxième, outre sa signification négative et ses contours imprécis le disposent à des interprétations ambivalentes ?

La communauté comme nouvelle expression sociale

Le fait communautaire existe et se propage irrémédiablement pour impliquer toutes les formes de la vie sociale. Fondées sur des logiques de la solidarité et la mise en commun des intérêts spécifiques, les communautés dans le monde contemporain se multiplient et nous incitent à repenser les conditions de leur apparition en tant que nouvelles pratiques sociales au cœur des sociétés occidentales. Malgré un discours politique et médiatique qui met très souvent l'accent sur l'aspect uniquement confessionnel, voire islamique des communautés, introduisant ainsi dans l'espace public l'amalgame et la confusion entre communauté et communautarisme, certaines communautés émergent comme le lieu d'une multiculturalité et d'une pluriculturalité ouverte et harmonieusement interculturelle. Internet et les réseaux sociaux favorisent en ces temps « postmodernes » l'apparition de diverses organisations transculturelles partageant des intérêts religieux, culturels ou politiques communs. Cela nous conduit à relativiser l'idée que les communautés sont fondées uniquement sur des racines identitaires communes.

Les communautés contemporaines renvoient à des formes plus ou moins denses en termes d'appartenance et d'adhésion. Selon leurs aspects politiques, professionnels ou scientifiques, ces groupements se fondent sur des logiques de confiance, des préoccupations partagées, des engagements mutuels, des intérêts communs et une certaine harmonie. De ce point de vue, la perspective communautaire est une structuration solide qui permet aux gens de construire leurs vies ensemble et en harmonie avec l'univers qui les entoure. Des valeurs comme la solidarité et l'entraide prêtent à la conception communautaire des aspects qualitatifs qui l'emportent sur l'aspect quantitatif. En effet, la qualité du lien que les membres de la communauté peuvent tisser entre eux surpasse la question du nombre lui-même. Plutôt que de parler de petite ou grande communauté, on parlera de communautés ordonnancées autour des liens profonds qui constituent leur force, leur stabilité et leur pérennité. Les communautés jouent un rôle social essentiel, dans la mesure où les personnes qui en font partie s'estiment protégées contre l'indifférence et l'anonymat qui caractérisent la société moderne.

L'interdépendance, en tant qu'intersubjectivité mise en commun, pourrait constituer l'une des figures de l'idéal communautaire et un déterminant essentiel de l'échange avec autrui. En d'autres termes, la vitalité communautaire se construit sur les bases de l'entre-aide et de la solidarité en tant qu'énergies dynamisantes et régénératrices. De ce point de vue, les membres d'une communauté se choisissent en théorie en fonction des valeurs, des idéaux et d'intérêts profondément partagés et régulièrement réaffirmés. Par conséquent, l'interdépendance ne signifie pas subordination ou soumission. La nouvelle solidarité organique s'institue entre les nouveaux corps sociaux, non pas verticalement, mais plutôt horizontalement. Cette mise en commun d'entraide bascule le lien communautaire, métaphoriquement, de la loi du père vers la loi des frères⁷. Cette dernière écarte la logique de l'autorité et introduit un dynamisme communautaire organisé autour des rapports de la confiance et de la réciprocité réaffirmés à chaque occasion, loin de toute domination hiérarchique. La mise en commun des biens étant ainsi ritualisée, les membres de la communauté s'imposent des obligations mutuelles. On se donne en donnant, rappelle Marcel Mauss dans ces écrits sur la dynamique du don⁸. Cette perspective requalifie différemment le statut de l'individu dans une société, elle met en évidence les fondements d'une communauté qui admet une forme de solidarité et un système de prestation fondé sur les dons et l'obligation de les rendre. Le mécanisme du don, tel qu'il est analysé par Marcel Mauss lorsqu'il décrit les formes de solidarité dans les sociétés traditionnelles, nous

⁶. Michael Sandel, *Liberalism and the Limits of Justice*, Cambridge University Press, 1982.

⁷. Michel Maffesoli, Hélène Strohl, *La France étroite. Face à l'intégrisme laïc, l'idéal communautaire*, Éditions du Moment, 2015, p. 106.

⁸. Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », [1923-1924] in *Sociologie et anthropologie*, PUF, 1950.

permet de trouver des réponses sur les processus communautaires qui, loin de communautariser les individus, instituent l'identification, révèlent les bienfaits communautaires tout en écartant la rivalité et la concurrence.

Quand le « nous » collectif ensevelit le « je » individuel

Les dérives communautaires surgissent lorsque des logiques identitaires et confessionnelles entrent en jeu pour occuper une place centrale dans le lien entre les personnes. Face à cette logique d'appartenance, la philosophie libérale⁹ soutient la liberté individuelle en tant qu'étape fondatrice d'une société moderne rompant définitivement avec la dominance d'un « nous » collectif aliénant et asservissant de l'individu. L'enjeu de cette pensée consiste à aider l'individu à se libérer des engagements communautaires qui ne permettent pas l'accomplissement de son autonomie et de son identité individuelle. Cette conception a été plutôt portée par la sociologie classique qui place la tension entre « communauté » et « société ». Développée par Ferdinand Tönnies, cette figure de la sociologie formelle analyse à travers le couple dichotomique de « communauté » et « société » les modalités de notre vivre ensemble¹⁰. Sa réflexion offre un cadre conceptuel pertinent pour les analyses sur le communautarisme dans le sens d'un idéal partagé.

En effet, Tönnies dresse dans ses travaux un inventaire de ce qui oppose les notions de communauté et de société. De cette opposition il résulte deux types de structurations : celle du monde moderne, caractérisé par la notion de société et celle des sociétés plus organiques et traditionnelles ordonnées à l'idée de communauté¹¹. Chez Tönnies, le passage d'une structuration communautaire à une structuration sociale réside notamment dans le rapport qu'entretiennent les individus les uns avec les autres. Dans le cas de la société, l'individualisme prime et la concurrence se généralise. Dans celui de la communauté, les valeurs de l'empathie, du don et de la solidarité structurent le lien profond entre les personnes. Cependant, l'introduction de la modernité économique en Europe à la fin du XIX^e siècle est annonciatrice de l'avènement de l'individu autonome et séparé des autres. Selon Tönnies, les processus économiques modernes peuvent compromettre la stabilité de la société, aboutissant à la rupture du lien social et la disparition du corps social. De plus, « La façon de penser des individus se trouve de moins en moins influencée par la religion et de plus en plus par la science »¹². Par opposition, le modèle communautaire s'offre comme le lieu des rapports humains structurés autour de l'émotion, de la sensibilité et de l'empathie.

De l'organisation tribale à l'organisation sociale : l'émergence de l'État

En écho aux concepts de société et de communauté pensés par Tönnies, on peut évoquer la typologie d'Ibn Khaldûn¹³ forgée dans le contexte du Maghreb, au XIV^e siècle, pour analyser la transition de la tradition à la modernité. Dans le cadre d'une analyse du concept du pouvoir, Ibn Khaldûn¹⁴ aborde le passage de l'organisation tribale à l'organisation sociale, et l'émergence de l'État, en tant qu'institution moderne. Ses analyses s'articulent autour de la notion de « *al 'assabiya* » qui signifie « *lien et attache* ». Pour Ibn Khaldûn, cette notion est une étape préalable à l'établissement de l'État¹⁵.

Cette notion se rapporte ainsi aux mécanismes sur lesquels est échafaudé le principe communautaire et la religion joue un rôle central dans la mutualisation des efforts et dans la création d'une société humaine, juste, collaborative et solidaire. Grâce au principe religieux et à la convergence des objectifs, la solidarité jaillit pour faire face à l'individualisme et générer une stabilité plus ou moins durable. L'entraide soude les

⁹. Alain Laurent, *Philosophie libérale, Histoire et actualité d'une histoire d'une tradition intellectuelle*, Belles lettres, 2002.

¹⁰. Ferdinand Tönnies, *Communauté et Société, Le Lien Social*, PUF, 2010.

¹¹. Ibid., p. 81. Une société est caractérisée par « un groupe d'hommes qui, vivant et demeurant, comme dans la communauté d'une manière pacifique les uns à côté des autres, ne sont pas liés organiquement, mais sont organiquement séparés : tandis que dans la communauté ils restent liés malgré toute séparation, ils sont dans la société séparés malgré toute liaison ». La typologie conceptuelle proposée par Ferdinand Tönnies revêt une signification morale puisque la communauté s'érige en tant que lieu où la morale est réellement partagée et éprouvée. En définitive, le rapport organique des communautés est défini par la moralité même. Par conséquent, le fait communautaire est nécessairement synonyme de don et de vertu.

¹². Ferdinand Tönnies, *ibid.*, p. 255.

¹³. Ibn Khaldûn, philosophe et historien arabe du XIV^e siècle.

¹⁴. Ibn Khaldûn : « Muqaddima », *Prolégomènes à sa philosophie de l'histoire*, Dar al-Kotob al-ilmiyah (DKI), 2007.

¹⁵. De la racine arabe *'asb*, le terme de *al'assabiya* existait déjà dans la littérature arabe sous un aspect plutôt péjoratif. Dans ses *Prolégomènes*, Ibn Khaldûn confère à ce terme un sens positif, proche de ce qu'on peut traduire en français par le lien social. L'alliance et la confiance au sein du groupe constituent les valeurs suprêmes d'une association qui découle de ce lien du sang.

personnes d'une communauté au sens khaldûnien pour construire des attaches ('asb) ou des liens du sang¹⁶ : « Les liens du sang ont une force que presque tous les hommes reconnaissent par un sentiment naturel. Leur influence porte à ce qu'on se préoccupe de l'état de ses parents et de ses proches, toutes les fois qu'ils subissent une injustice ou qu'ils risquent de perdre la vie »¹⁷.

Al 'assabiya perd de son influence et de sa solidarité au fur et à mesure que l'État s'établit et se porte responsable de l'organisation de la vie sociale de ses sujets. La solidarité tribale et la violence qui y est attachée disparaissent au profit d'une organisation sociétale régentée par une institution étatique, garantissant l'avènement de l'urbanité et du civilisationnel.

J'habite plusieurs communautés

Créatrice d'un nouveau sens, l'apparition des communautés à l'époque contemporaine attire de plus en plus de personnes qui y puisent une identité individuelle plus forte. Le fait communautaire déplace le principe du pacte social pour fonder un nouveau modèle, celui du lien avec l'autre, propre à l'époque postmoderne¹⁸. L'explosion du collaboratif indique l'entrée dans une ère nouvelle en termes de partage et de solidarité. En effet, les multiples manières de lier des affaires avec l'autre signalent l'émergence des valeurs de la participation, de la coopération et de la mutualisation. Du « covoiturage » à la « colocation », en passant par le « coworking » ou la « coparentalité », la société contemporaine est témoin d'un changement paradigmatique significatif et d'un nouvel enchantement, au centre duquel subsiste un modèle de la solidarité qu'on ne peut confondre avec celui de l'assistanat, en tant qu'« expression concrète de ce que l'on peut nommer une "justesse" existentielle, issue de la proximité »¹⁹. Le partage solidaire, d'après Michel Maffesoli dans *Le Temps des tribus*²⁰, investit toutes les dimensions. La proximité s'avère une autre manière de traduire la notion d'attache et de lien du sang transmis par le concept de « *al 'assabiya* ».

L'analyse de notre époque nous laisse entrevoir le développement des formes communautaires partielles et diversifiées propres à certaines sphères de la vie sociale. L'utilisation intensive d'internet et des réseaux sociaux permet le développement de nouvelles formes de solidarité, de générosité et de partage. Ces nouveaux liens²¹ bousculent la notion du contrat social qui se révèle moins pertinente à notre époque que celle du lien solidaire. Il est par ailleurs important de remarquer que si ces nombreuses communautés peuvent exister, c'est parce que leur fondement est garanti par l'État lui-même.

Dans le sens communautaire contemporain, les personnes font elles-mêmes la démarche pour intégrer telle ou telle communauté qui s'allie à leurs propres intérêts. Les personnes peuvent changer de communauté à leur guise, car l'engagement n'est jamais imposé. Cette nouvelle dynamique sociale catalyse des groupements de types communautaires qui abolissent la concurrence entre les individus et valorise l'interdépendance et la complémentarité. De ce point de vue, la personne communautaire est peut-être moins autonome, mais elle est certainement indépendante.

Les communautés de pratiques qu'on retrouve de plus en plus au sein des entreprises jouent un rôle non négligeable dans le renforcement du travail d'équipe et la solidarité professionnelle. Ce sont autant d'atouts pour produire de l'efficacité dans le travail, indépendamment de tout lien hiérarchique. En effet, le lien communautaire dans les entreprises est de plus en plus soumis à une organisation gérée par le principe du *cloud*, se rapprochant de la proximité virtuelle qui permet le partage des pratiques innovantes.

¹⁶. Ibid., De Slane, chap. 5, trad p. 264. De ce point de vue, *al 'assabiya* est déterminée par deux dimensions, l'une statique et l'autre dynamique. La première dimension est celle du lien et de l'interdépendance, ce qui lui procure sa stabilité et sa pérennité. La deuxième dimension étant dynamique, Ibn Khaldûn lui prête une notion défensive contre toute menace venant de l'extérieur. Les membres doivent légitimement « venger leurs injures et accomplir les projets vers lesquels ils dirigent leurs efforts réunis ».

¹⁷. Ibid., p. 270. Cité par Ahmed Alami www.lunettes-maroc.com/alami/index.html

¹⁸. Jean-François Lyotard, dans *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*, 1979, décrète la fin de la modernité et l'émergence de l'époque postmoderne. Le passage d'une époque à une autre nous soumet à un changement profond de paradigmes et une perception totalement nouvelle de la réalité qui nous entoure. Que ce soit dans les mouvements artistiques ou littéraires, la postmodernité annonce la fin de la pensée rationaliste et de l'idéologie officielle. L'idée du progrès et de la république en tant qu'entité une et indivisible font partie de l'ancien référentiel mis en défi par l'émergence du lien social, de la réapparition de l'émotionnel et la prévalence de l'imaginaire dans les sociétés contemporaines.

¹⁹. Michel Maffesoli, *La France étroite. Face à l'intégrisme laïc, l'idéal communautaire* (avec Hélène Strohl), Éditions du Moment, 2015, p. 32.

²⁰. Michel Maffesoli, *Le Temps des tribus : Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Méridiens-Klincksieck, 1988. Michel Maffesoli réactive la notion du sacré en tant qu'expression du pluralisme religieux qui se diffracte et se diffuse dans la vie sociale. De ce point de vue, n'étant pas réductible à une église, le sacré est le propre de la communauté, là où le contrat social définit celui de la société.

²¹. Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, Éd. de Minuit, 1980.

« Communautarisme », ambivalence et interprétations idéologiques

Le vocable « communautarisme » renvoie à des référentiels complexes et enchevêtrés. D'une manière générale, les registres de l'ethnicité, du religieux, de l'immigration, du radicalisme et de la minorité forment la trame du fait « communautariste ». Ce néologisme cependant ne peut prétendre décrire un phénomène sociologique identifié, ciblé et objectivement déterminé. Depuis ces vingt dernières années, on assiste à une utilisation intensive de ce terme dans les débats publics pour projeter des significations négatives et exprimer des convictions idéologiques en rapport avec la question du fait religieux dans l'espace français.

Perçu comme une réaction de rejet d'une conception commune de la République, le terme « communautarisme » provoque immédiatement l'idée de la menace, du risque, voire de la destruction : « *le communautarisme amorce le saccage de la paix civile et de la citoyenneté républicaine* »²². Dans le contexte français, le modèle communautariste est projeté dans l'imaginaire social en tant que négation d'une vie commune et le rejet de la communauté réelle. Une chose est sûre, si la communauté se définit par une histoire concrète de partage et de solidarité extrêmement riches, le concept de « communautarisme » se caractérise par une abstraction exceptionnelle qui ne permet pas son appréhension d'une manière univoque²³. De même, en comparaison avec le terme anglais de « *community* », dont le parcours historique mène plutôt vers les croyances, le terme « communauté » renforce le passage vers le « communautarisme ». Par conséquent, lorsque l'assimilation à une communauté ethnique, sociale ou religieuse devient le processus d'identification des personnes, ce choix devient très souvent associé au phénomène « communautariste ».

Conclusion

Dans le contexte français actuel, le « communautarisme » incarne une position idéologique. Par conséquent, est considéré communautariste, tout groupe de personnes non inclusif et fondamentalement exclusif. Dans une République une et indivisible, cette perspective est perçue comme menaçante, car intrinsèquement porteuse de principes exogènes au modèle social français. Ceci provoque chez de nombreux citoyens un sentiment de peur, car on estime qu'on ne peut tolérer d'entretenir sur le sol français des communautés fermées sur elles-mêmes. La tension binaire que projette le vocable « communautarisme » provoque au sein de la société française le sentiment de la confrontation et de l'opposition interculturelle. Cet état de choses engendrerait, d'après certains discours, la guerre civile, ou encore l'émergence d'un État dans l'État. Cette perception est d'autant plus forte lorsque le facteur religieux en tant que motivation puissante devient l'unique caractéristique d'une communauté. Par conséquent, la perception d'incompatibilité de deux modèles de société génère le déferlement de signifiants axés sur le thème de la division et du conflit. Le débat controversé sur l'identité suscite en filigrane la question de la division et vise à consolider l'opinion publique face au risque de l'émiettement de la société sous le poids du « communautarisme ».

²². Robert Grossmann, François Milco, *La République minoritaire. Contre le communautarisme*, Michalon, 2002, p. 22.

²³. Keith Lehrer, « Individualism, Communitarianism and Consensus », *The Journal of Ethics*, 2001 Vol. : 5 iss, p. 105-20. « ... *The conflict between individualism and communitarianism is an ongoing ethical and political conflict. The resolution (...) is more than a solution of an abstract logical puzzle.* »

Références bibliographiques

- Borlandi Massimo, Bourdon Raymond, Cherkaoui Mohamed, Valade Bernard, *Dictionnaire de la pensée sociologique*, PUF, 2005.
- Comte Auguste, *Œuvres*, Tome VII, Système de politique positive ou traité de sociologie, 1er volume, Paris, Edition Anthropos, 1969.
- Deleuze Gilles, Guattari Felix, *Mille Plateaux*, Éditions de Minuits, 1980.
- Grossmann Robert, Milco François, *La République minoritaire. Contre le communautarisme*, Michalon, 2002, p. 22.
- Keller Simon, *The Pluralist*, Vol. 2, No. 2, pp. 16-30, Summer 2007.
- Kuokkanen Alekski, *Constructing Ethical Patterns in Times of Globalization. Hans Küngs Global Projekt and Beyond*. BRILL, Leiden, Boston, 2012.
- Laurent Alain, *Philosophie libérale, Histoire et actualité d'une histoire d'une tradition intellectuelle*. Belles lettres, 2002.
- Lehrer Keith, Individualism, Communitarianism and Consensus, *The Journal of Ethics*, Vol. 5 iss: 2:105-20, 2001.
- Lozes Patrick, Wieviorka Michel, *Lutte contre le racisme et le communautarisme*. Rapport au Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des Collectivités Territoriales et au Ministre des Affaires Etrangères et Européennes, 2010.
- Liotard Jean-François, *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*. Les éditions de Minuits, 1979.
- Maffesoli Michel, Strohl Hélène, *La France étroite. Face à l'intégrisme laïc, l'idéal communautaire*, Éditions du Moment, 2015.
- Manent Pierre, *Situation de la France*, Desclée de Brouwer, 2015.
- Mauss Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » [1923-1924] in *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., 1950, coll. Quadrige.
- Rawls John, *A Theory of Justice*, Cambridge, Mass: Harvard University Press. 1971.
- Sandel Michael, *Liberalism and the Limits of Justice*, Cambridge University Press, 1982.
- Tönnies Ferdinand, *Communauté et société*, PUF, 2010.